



Question quant à mon droit à réaliser un projet de mon initiative

Par louisnai

Bonjour,

Je suis en train de créer mon association pour l'aide à la création de projets audiovisuels étudiants. Dans ce contexte, le premier projet que nous souhaitons traiter est de mon initiative. On m'a donc dit qu'en tant que Président je n'avais pas le droit de soumettre un projet. Si je comprend dans le principe je n'en tire aucun bénéfice de quelconque manière et j'aimerais donc savoir si j'en ai le droit ou non.

Merci par avance.